

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 Octobre 2017

Le vingt-sept octobre deux mille dix-sept, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens » s'est tenu à Lens, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 21 juin 2017.

Présents : Jean-Jacques AILLAGON jusqu'à 15h20, Sabine BANACH-FINEZ, Aurore COLSON, Hélène CORRE à partir de 16h50, Laure DALON, François DECOSTER, Karine DESOMBRE, Marc DROUET, Philippe DUQUESNOY jusqu'à 15h30, Nicolas FEAU, Valérie FOREY, Nathalie GHEERBRANT, Pascal LAFFUMA, Jean-Yves LARROUTUROU, Frédéric LETURQUE jusqu'à 16h50, Jean-Luc MARTINEZ, Evelyne NACHEL, Marielle PIC, Nesrédine RAMDANI, Sylvain ROBERT jusqu'à 16h50, Jean-François ROUSSEL

Pouvoirs : Jean-Jacques AILLAGON à Marc DROUET, Anne-Laure BEATRIX à Marielle PIC, Jannic DURAND à Laure DALON, Jean-Philippe GOLD à Jean-Jacques AILLAGON, Yannick LINTZ à Valérie FOREY, Frédéric LETURQUE à François DECOSTER, Karim MOUTTALIB à Jean-Yves LARROUTUROU, Vincent POMAREDE à Jean-Luc MARTINEZ, Anne-Solène ROLLAND à Nicolas FEAU

Excusé(e)s : Xavier BERTRAND, Anne-Laure BEATRIX, Sébastien CHENU, Jannic DURAND, Jean-Philippe GOLD, Audrey HAVEZ, Michel LALANDE représenté par Jean-François ROUSSEL, Yannick LINTZ, Karim MOUTTALIB, Vincent POMAREDE, Sophie ROCHER représentée par Nathalie GHEERBRANT, Anne-Solène ROLLAND

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Marie LAVANDIER, Ludovic VIGREUX, Juliette GUEPRATTE, Luc PIRALLA

Conseil Régional Hauts-de-France : Sylvie FERREY

Ville de Lens : Manuel GONZALEZ

Conseil départemental : Bertrand LE MOINE

Comité Régional du Tourisme Région Hauts de France : Isabelle LAFORCE

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Monsieur Philippe DUQUESNOY jusqu'à 15h30 et Madame Sabine BANACH-FINEZ après 15h30 sont désignés comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens

6 rue Charles Lecocq - Lens

T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :
Madame la Directrice
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P.11 - 62301 Lens Cedex
France

www.louvre-lens.fr

LOUVRE
Lens

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

Vu la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires ;

Considérant que la tenue du rapport sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires du musée dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport doit comporter notamment les informations suivantes : les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; la structure des effectifs ; l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année 2018.

Ces prévisions budgétaires seront ajustées au moment du vote du budget primitif qui sera présenté avant la fin de l'année en fonction des dépenses engagées au cours du dernier trimestre et de l'état constaté des recettes effectives.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les observations de chacun, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPCC pour l'année 2018 selon la note de synthèse annexée à la présente délibération.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

- 5 DEC. 2017

ARRIVÉE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
La Directrice de l'établissement public de
coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »



Conseil d'Administration du 27 octobre 2017

Rapport sur les orientations budgétaires 2018

A- Introduction

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires du musée dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport doit comporter notamment les informations suivantes : les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; la structure des effectifs ; l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année 2018.

Les prévisions budgétaires présentées ce jour seront ajustées au moment de la présentation du budget primitif qui sera présenté avant la fin de l'année en fonction des dépenses engagées au cours du dernier trimestre et de l'état constaté des recettes effectives.

La construction budgétaire qui suit tient compte en termes de recettes de la poursuite de la gratuité de la Galerie du Temps, gratuité décidée dès l'ouverture du musée afin de rendre le plus accessible possible cet espace d'exposition.

Concernant la présentation générale des documents supports du rapport sur les orientations budgétaires, le budget sera présenté uniquement sous la forme d'un budget principal, car le budget annexe de la cafétéria sera dissout au 31 décembre 2017 compte-tenu de l'exploitation de ce service par le biais d'une convention d'occupation et d'exploitation temporaire du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2018.

B- Les dépenses de fonctionnement

1- L'organisation des expositions : 2 050 000€

Le musée du Louvre-Lens organisera, comme chaque année, deux expositions temporaires dans la galerie d'expositions temporaires («L'empire des roses» et «Manières d'aimer»), le renouvellement d'œuvres de la Galerie du Temps et, pour la première fois, deux expositions dans le Pavillon de Verre.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Expositions temporaires : 1 700 000 €

(pour mémoire, en 2017 le budget est de 1 700 000 €) ;

- Renouvellement d'œuvres dans la Galerie du Temps : 150 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 150 000 €) ;
- Pavillon de Verre : 200 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 100 000 €).

En complément de ce budget lié à l'organisation des expositions et qui comprend des dépenses de transport, d'assurance, d'aménagement muséographique, doit également être prévu un budget permettant la mise à jour des contenus du guide multimédia ainsi que quelques dispositifs multimédia au sein des expositions temporaires. Le budget proposé est fixé à 120 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 67 800 €). En 2018, sont notamment prévues une nouvelle application pour un parcours enfant en remplacement de l'actuel qui date de 5 ans et l'installation de contenus en accessibilité (langue des signes et audiodescription).

2- Les éditions : 134 500 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 134 500 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 91 000 €) réservé à la réalisation des éditions en lien avec les expositions.

Il permettra :

- la réalisation du catalogue pour chaque exposition temporaire ;
- l'actualisation du guide de la Galerie du Temps ;
- les frais iconographiques pour la réalisation de ces ouvrages ;
- la création d'un ouvrage sur l'architecture du musée.

3- La programmation du Centre de Ressources : 11 000 €

La programmation du Centre de Ressources s'adresse à tous les publics et comprendra :

- l'organisation de colloques,
- des événements à destination des adultes sous la forme de cours d'initiation à l'histoire de l'art ou sous la forme de rencontres régulières avec les professionnels des musées et de la recherche en histoire de l'art.

Le budget est estimé à 11 000 € (pour mémoire en 2017 : 11 000 €). Pour information, le colloque sur l'art Qajar sera financé par un mécène du Louvre ce qui permet de maintenir le budget à ce niveau.

4- La restauration des œuvres : 8 000 €

Le programme de restauration des œuvres en lien avec les thématiques des expositions temporaires permettra de faire découvrir les métiers et les techniques de cette activité.

Le budget estimé à 8 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 8 000 €) permettra de financer l'intervention de restaurateurs et l'achat de consommables muséographiques. Pour information, le Louvre consacre un budget annuel de 50 000 € aux restaurations menées au musée du Louvre-Lens.

5- Les dépenses d'animations et d'activités culturelles : 198 000 €

- **La Scène : 130 000 €**

La Scène est en plein développement ; en effet, les initiatives en matière de communication et de marketing portent leurs fruits puisque les recettes augmentent. Il est proposé d'augmenter légèrement le budget de la Scène pour l'année 2018 (pour mémoire, en 2017 le budget est de 122 500 €).

- **La médiation : 68 000 €**

Outre l'achat de matériel pédagogique pour les ateliers, le musée envisage de développer sa politique de médiation par le développement de partenariats structurants. De plus, le service prendra dorénavant à sa charge l'impression des livrets. Il est proposé d'augmenter le budget dédié à la médiation pour l'année 2018 (pour mémoire, en 2017 le budget est de 41 000 €).

6- La communication, le marketing et le mécénat : 1 158 000 €

Le marketing et le mécénat ne disposaient à ce jour que de budgets limités ; or, ces domaines permettent un réel effet levier budgétaire à moyen terme pour le musée.

Pour la communication et le marketing, il est envisagé d'inscrire en 2018 un montant de 1 108 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 656 000 €) pour poursuivre l'ambition du musée en matière de communication.

Cinq nouvelles actions prioritaires ont été définies :

- externaliser et renouveler la charte graphique des différents événements du musée ;
- dynamiser la visibilité du musée par une approche marketing créative et innovante ;
- renforcer la visibilité du musée dans les périodes inter expositions, en s'appuyant notamment sur le parc, le Pavillon de Verre, des campagnes familles et gratuité ;
- Instaurer des actions de relations publiques pour optimiser la dynamique partenariale initiée à l'occasion des 5 ans ;
- Initier des rendez-vous de communication interne fédérateurs et conviviaux.

Le musée aura par ailleurs recours en 2018 aux prestations de graphisme pour l'élaboration des affiches et aussi aux prestations de relations média dans les mêmes conditions que depuis l'ouverture.

Le budget alloué au mécénat s'élève quant à lui à 50 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 24 000 €) afin de développer la politique de mécénat du musée. Ces crédits supplémentaires permettront notamment de développer des actions en faveur du Cercle Louvre-Lens Entreprises et des autres mécènes.

7- Les charges de personnel : 5 042 000 €

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2018 :

- les salaires et charges du personnel permanent ;
- les frais de médecine du travail, de prestations sociales ;
- les frais de formation.

A ces dépenses, s'ajoutent celles concernant :

- les rémunérations des guides conférenciers ;

- les intervenants extérieurs (intermittents, conférenciers) ;
- la taxe sur les salaires.

Ce budget se base sur l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs du musée ; à ce jour, quelques postes demeurent vacants. Pour information, une réflexion est actuellement menée sur un nouvel organigramme.

Evolution des charges de personnels

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget de fonctionnement	7 119 375 €	14 750 000 €	15 632 500 €	15 304 445 €	14 869 243 €	14 360 500 €	15 768 500 €
Budget Charges de personnels (chapitre 012)	1 900 775 €	3 500 000 €	4 115 000 €	3 810 000 €	4 892 000 €	4 842 000 €	5 042 000 €
Charges de personnel / budget de fonctionnement (%)	26,70%	23,73%	26,32%	24,89%	32,90%	33,72%	31,97%

La structure des effectifs

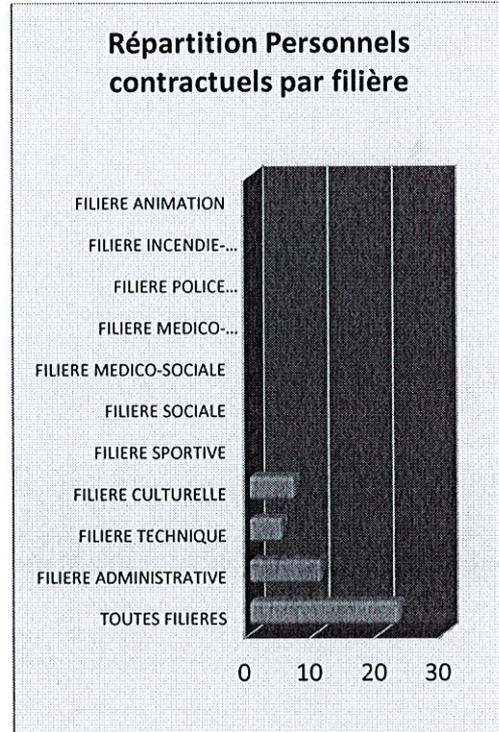
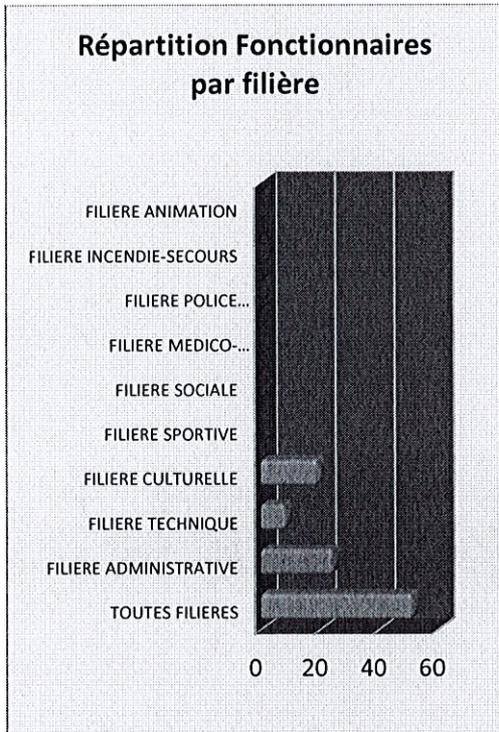
Au 1^{er} septembre 2017, l'EPCC musée du Louvre-Lens compte 89 agents en position d'activité (tous statuts confondus). Ces agents se répartissent comme suit :

- Fonctionnaires (51 titulaires et stagiaires) : 57.3% ;
- Contractuels occupant un emploi permanent (23 dont 2 remplaçants) : 25.841% ;
- Contractuels n'occupant pas un emploi permanent dont les emplois d'avenir (15) : 16.85%.

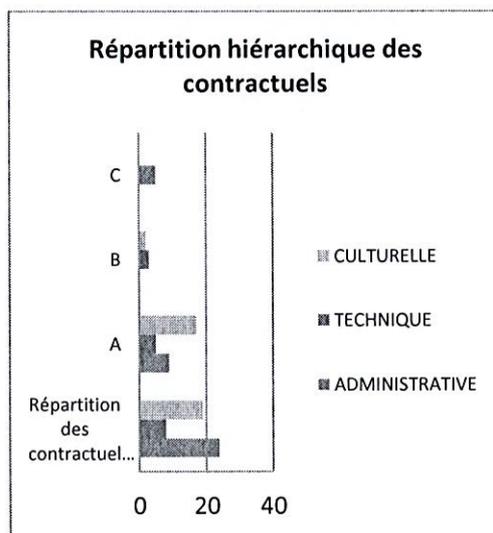
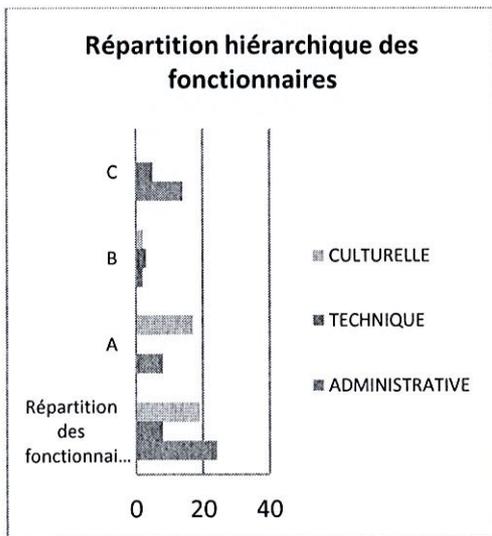
Les 23 agents contractuels sont répartis de la manière suivante :

- Remplaçants (article 3-1) : 2 agents (8.69%) ;
- Affectés sur un poste vacant (article 3-2 ; en attente de fonctionnaire) : 4 agents (36.76%) ;
- Contractuels de catégorie A (selon fonctions/besoins de service, article 3-3 1 : 16 agents (69.56%) ;
- Agents en CDI : 1 agent (4.34%).

Répartition par filière



Répartition par catégorie hiérarchique



La formation

Les personnels ont bénéficié de 351 jours de formation pour la période couvrant du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017, soit une moyenne de 4 jours par agent tous statuts confondus.

La répartition des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

- 85,10% pour le traitement de base indiciaire, ainsi que pour les charges salariales et patronales ;
- 13,90% pour le régime indemnitaire ;
- 0,36% pour la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;
- 0,44% pour les heures supplémentaires ;
- 0,20% pour les avantages en nature.

Un logement et un véhicule de fonction ont été attribués à la Directrice pour nécessité absolue de service.

La durée du temps de travail

La base légale hebdomadaire est fixée à 35 heures. Cependant, la réglementation précise que le décompte du temps de travail s'effectue sur une base annuelle de 1 607 heures, ce qui introduit dans le mode d'organisation du temps de travail la possibilité d'une annualisation du temps de travail :

– en instituant des cycles de travail comportant des durées hebdomadaires de travail variables ;

– en fixant une durée hebdomadaire de travail supérieure à 35 heures toute l'année.

La détermination de la durée hebdomadaire de travail peut conduire à l'attribution de jours de réduction du temps de travail (RTT) en compensation, au nombre de 23 par an pour un agent travaillant sur un rythme de 39 h par semaine.

Le temps de travail est organisé en cycles de travail qui peuvent varier du cycle hebdomadaire au cycle annuel. L'organisation du travail doit permettre à chaque service de remplir sa mission et de couvrir l'ensemble de ses activités. Plus précisément, ce principe se traduit par un nombre minimum d'agents présents par niveau de compétence, permettant non seulement d'assurer la continuité de service mais également de faire face aux aléas. A la vue de la diversité des métiers rencontrés au sein de l'EPCC musée du Louvre-Lens, et afin de satisfaire aux exigences du service public, deux cycles de travail sont retenus : un cycle hebdomadaire pour le personnel à horaires fixes et un cycle annuel pour le personnel avec du temps de travail irrégulier comprenant souvent des dimanches et jours fériés.

8- Les dépenses de fonctionnement courant : 1 485 200 €

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent les fluides, l'entretien du musée et du parc, les abonnements informatiques, téléphoniques, l'affranchissement, les assurances, les déplacements, ...

Il est proposé de réserver une somme de 1 485 200 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses (pour mémoire, en 2017 le budget est de 1 361 900 €).

Cette hausse s'explique par :

- une révision à la hausse des fluides car le système d'arrosage du parc fonctionne désormais en totalité ;
- l'externalisation d'une partie de l'entretien des espaces verts via un marché avec une structure de travailleurs handicapés ou défavorisés afin de renforcer l'équipe interne du service du parc ;
- des dépenses d'entretien à réaliser hors marché de maintenance ;
- une maintenance accrue des guides multimédias âgés de 5 ans.

9- Les dépenses de sous-traitance : 5 348 300 €

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, les prestations de billetterie, d'accueil, de nettoyage, de sécurité-sûreté, de maintenance multi-technique et informatique sont externalisées.

Le budget global est estimé à 5 348 300 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 4 930 250 €) et se décompose de la façon suivante :

- Accueil-vente : 597 000 €
- Sécurité : 2 800 000 €
- Maintenance-multi technique : 1 073 000 €
- Maintenance informatique : 398 300 €
- Nettoyage : 480 000 €

La hausse du budget proposé par rapport à celui de 2017 s'explique de la manière suivante :

- La réouverture aux groupes à 9h au lieu de 10h ;
- La révision de prix des marchés ;
- La fin des marchés de maintenance financés initialement par la Région.

10- Les opérations d'ordre, les charges financières et exceptionnelles : 160 500€

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements des biens acquis par le musée. Cette somme n'intègre pas les amortissements des biens acquis par la Région, dont le transfert n'est toujours pas réalisé à ce jour ; il est proposé d'inscrire la somme de 150 000€.

Les charges financières sont estimées à 500€ et les charges exceptionnelles à 10 000€.

Pour mémoire, en 2017 le budget est de 210 500 €.

Ainsi détaillé, le montant total du budget nécessaire au bon fonctionnement du musée s'élève à 15 768 500 €.

C- Les recettes de fonctionnement

1- Les ressources propres

- La billetterie : 650 000 €

Les recettes de billetterie couvrent 8 mois de l'année, soit la durée des deux expositions temporaires.

- La Scène : 35 000 €

Dans l'hypothèse de la programmation évoquée et de la poursuite des actions de promotion, il est proposé d'inscrire 35 000€ de recettes.

- Visites Guidées-Ateliers : 315 000€

Depuis l'ouverture du musée, les visites guidées et la fréquentation des ateliers, même si cela reste difficile de développer l'offre à destination des groupes adultes, permettent de confirmer leur succès.

- Les dons : 10 000 €

Suite à la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir des recettes complémentaires, à savoir le don suggéré qui se présente sous les formes d'un billet mécène et l'installation d'urnes dans le musée permettant un don plus spontané, les recettes issues des dons sont estimées à 10 000 €.

- Locations d'espaces : 180 000 €

Compte-tenu des réalisations 2017, il est proposé d'inscrire la somme de 180 000 € pour les recettes provenant des locations d'espaces et des parts fixes des occupations du domaine public.

- L'édition des catalogues : 30 000€

Il est proposé d'inscrire 30 000€ pour cette activité.

- Parts variables des occupations du domaine public : 50 000 €

Compte-tenu des réalisations 2017, il est proposé d'inscrire la somme de 50 000 € pour les recettes provenant des parts variables de conventions d'occupation du domaine public.

- Mécénat : 450 000 €

En 2018 se poursuivra le développement du Cercle Louvre-Lens Entreprise qui comprend aujourd'hui un peu plus de 40 membres et la recherche permanente de mécènes pour l'organisation des expositions.

Le budget proposé pour les recettes du mécénat s'établit à 450 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 430 700 €).

- Autres recettes : 104 000 €

Les « autres recettes » proviennent des remboursements d'une partie des chèques-déjeuner par le personnel et d'assurance du personnel, ainsi que d'écritures d'ordre budgétaires. Elles sont estimées à 104 000€.

Le montant total estimé des ressources propres représente 1 824 000 € soit 11,57 % du montant total de dépenses estimé à 15 768 500 €.

2. Participation des collectivités territoriales pour le fonctionnement du musée

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPCC, « le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la Région Nord Pas de Calais, le Département du Pas de Calais et la CALL ».

Les statuts prévoient une participation de ces collectivités selon la répartition suivante : 8/10 à la charge de la Région Hauts-de-France, 1/10 à la charge du Département du Pas-de-Calais et 1/10 à la charge de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

En application de ces quotités et au vu du « reste à financer » qui s'élève à 13 944 500 € pour la section de fonctionnement, la participation 2018 des collectivités s'établirait comme suit :

Région Hauts-de-France	11 155 600 €
Département du Pas-de-Calais	1 394 450 €
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	1 394 450 €

	Participations Budget 2017	Participations Budget 2018	Variation 2017/2018
Région Hauts-de-France	9 991 840 €	11 155 600 €	+ 1 163 760 €
Département du Pas-de-Calais	1 248 980 €	1 394 450 €	+ 145 470 €
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	1 248 980 €	1 394 450 €	+ 145 470 €
Total	12 489 800 €	13 944 500 €	+ 1 454 700 €

D – La section d'investissement

Les investissements sont en augmentation par rapport aux années précédentes ; en effet, le matériel investi initialement par la Région (à hauteur de 5 100 000 €) est en partie amorti et nécessite un renouvellement partiel. C'est par exemple le cas des audio-guides, du matériel informatique, de certains logiciels.

Le montant total des investissements à réaliser en 2018 s'élève à 1 500 000 €, dont notamment 550 000 € pour les audio-guides, 220 000 € pour le matériel informatique (ordinateurs, video-projecteurs, poste central de sécurité), 300 000 € pour les logiciels (billetterie, sûreté et vidéosurveillance), 110 000 € pour le matériel de comptage, 80 000 € pour le réaménagement du Pavillon de Verre, 75 000 € pour le matériel scénique, 50 000 € pour le mobilier et la signalétique, 40 000 € pour le matériel nécessaire à l'entretien du parc, 30 000 pour des études, 25 000 € pour la modification de bureaux et 20 000 € pour le renouvellement de caméras de surveillance.

Le musée peut autofinancer ces investissements à hauteur de 150 000 € au budget primitif. Le reste à financer s'élève donc à 1 350 000 €. Deux solutions sont envisageables : une subvention d'équipement et/ou un emprunt.

Il est nécessaire de rappeler que, depuis l'ouverture du musée, il n'a pas été procédé au transfert comptable des biens mobiliers ; en l'absence de transfert, le musée n'a pas pu provisionner le budget nécessaire au renouvellement du matériel depuis 5 ans par le biais de l'amortissement.